

**PROJET de PROCÈS- VERBAL  
DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10. 12. 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, Maire.

Présents : C. HIRSCH, C. MOUHOT, F. CLERGET, S. GROSSIR , Y. MARAIN , L. PELLIER, C. PEQUIGNOT, E. ROLLAND.

Absent(e)s : I. CASSARD, P. MONNIN.

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

**1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal de 22 octobre 2024**

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion ordinaire , séance du 22 octobre qui est adopté à l'unanimité.

**2/ Démission de la secrétaire de mairie**

Par courrier du 29 octobre , Madame Labeuche informe monsieur le maire de sa démission du poste de secrétaire de mairie de Villars sous Ecot le 31 décembre 2024. Elle sera en congé du 16 au 31 décembre. Un recrutement est en cours .

Madame Labeuche sera présente à la mairie le mercredi après-midi et le vendredi après-midi jusqu'à fin mars 2025.

**3/ Vote des tarifs communaux 2025**

**3.1 Loyers**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux prix de location 2025 sur la base des prix 2024 majorés de la variation annuelle de 3.26 % soit :

Adresse	Position de l'appartement	Montant du loyer mensuel année 2025
1 rue Joly Bois	<b>1er</b> étage à droite	287 €
1 rue Joly Bois	<b>1 er</b> étage à gauche	290 €
1 rue Joly Bois	<b>2 ème</b> étage à droite	373 €
1 rue Joly Bois	<b>2 ème</b> étage à gauche	294 €
1 rue Joly Bois	Rez de chaussée	410 €

### 3.2 Charges

Les charges des logements couvrent les frais de chauffage (énergie bois, maintenance de la chaudière et du réseau), les frais de maintenance des équipements ( adoucisseur et VMC) l'énergie électrique et les frais d'entretien et de chauffage des communs. Une régularisation en fonction des KWH de chauffage réellement consommés, pour chaque appartement, est réalisée chaque année. **L'eau potable fait l'objet d'une facture à part.**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de l'année 2024. Ceux-ci pourront être modifiés en début d'année prochaine, après régularisation des KWH réellement consommés en 2024.

	Position de l'appartement	Montant des charges mensuelles année 2025
1 rue Joly Bois	<b>1er</b> étage à droite	135 €
1 rue Joly Bois	<b>1 er</b> étage à gauche	135 €
1 rue Joly Bois	<b>2 ème</b> étage à droite	150 €
1 rue Joly Bois	<b>2 ème</b> étage à gauche	150 €
1 rue Joly Bois	Rez de chaussée	150 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an ci-dessus.

### 3.3 Garages

	Année 2025
Garage ancienne cure	41 €
Garage accès par parking école	49 €

### 3.4 Loyers et baux ruraux

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les nouveaux prix de location 2025 établis sur la base des prix 2024 majorés de l'indice de correction soit : 5.23%

	Année 2025
Bittard Laurent ( A 48)	1 345 €
Grasser André ( A 64)	1 922 €
Mornard Mathieu( A 59)	1 852 €
Gaec Ulmann frères (A 65)	1 283 €
Schwarz Dominique	450 €
EARL Bitard Laurent (A 63)	942 €
Rolland Emmanuel( A 66)	182 €
Mornard Mathieu ( A60)	832 €
Mornard Alexi( A 60)	991 €
Rolland Emmanuel( A 60)	522 €

La location de 50a en Condemène, (bail A53) pour l'ACCA Villars sous Ecot est reconduite à titre gratuit pour l'année 2025 et renouvelée pour un an jusqu'au 31/12/2025.

Le tarif de droit de chasse pour 2025 passe à 526€.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

### 3.5 Tarifs communaux et subventions

#### 3.5.1 : Cimetière et columbarium :

Les tarifs 2025 sont votés à l'unanimité aux valeurs ci-dessous :

- **Cimetière :**
  - pour une concession de trente ans : 180 €
  - pour une concession de cinquante ans : 220 €
- **Columbarium :**
  - Un emplacement (1 à 4 urnes) pour cinquante ans : 300 €
- **Cavurnes :** Un emplacement (1 à 4 urnes) pour cinquante ans : 1 200 €

Ces tarifs sont valables jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

#### 3.5.2 : Bois de chauffage :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré, décide, conformément à la délibération du 13 décembre 2022 de maintenir le tarif pour la campagne 2024/2025 à :

Bois à façonner : 10 € le stère

Chablis : 10 € le stère

### 3.5.3 : Location de la salle des fêtes Jean Monnin

Les tarifs de location de la salle restent inchangés pour l'année 2025.

	<b><u>1 soirée du mardi au jeudi</u></b>
<i>Horaires</i>	<i>19 H 00 à 23 H 00</i>
<b>Tarif 1 pour les habitants de Villars</b>	35 €
<b>Tarif 2 pour les habitants hors Villars</b>	50 €
<b>Tarif 3 Location commerciale</b>	125 €

	<b>1 WE de 3 jours (V+S+D)</b>
<i>Horaires</i>	<i>du vendredi 14 H 00 au lundi 10H 00</i>
<b>Tarif 1 pour les habitants de Villars</b>	200 €
<b>Tarif 2 pour les habitants hors Villars</b>	400 €
<b>Tarif 3 Location commerciale journalière</b>	400 €

Charges à ajouter :

**Chauffage** : (heure de chauffe x consommation du brûleur x prix au litre de fuel de la dernière livraison).

**Gaz propane** (cuisinière) forfait 20 €

**OM** : bac de 750 litres : 15€ la levée, bac de 240 litres : 5 € la levée

#### **Pour les associations de Villars Sous Ecot :**

La première location de la salle est gratuite ; les frais de chauffage, gaz, OM, seront facturés. A partir de la deuxième location : le tarif 1 est appliqué ; les frais de chauffage, gaz, OM, seront facturés.

Il est possible de moduler les horaires avec un accord préalable des deux parties.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

### 3.5.4 Subvention aux associations

Sept associations ont sollicité l'octroi d'une subvention pour l'année 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes sous réserve de joindre le bilan financier de l'association avec la demande de subvention motivée.

Associations	Montant subvention année 2025
ACCA	158 €
Amicale donneurs de sang	84 €
Gym volontaire	158 €
Association culturelle et familiale	190 €
Football club de Villars sous Ecot	633 €
Union des associations	396 €
Association les amis de l'hôpital Nord Franche-Comté	84 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

#### **4/ Projet foot et extension du bâtiment et fusion des clubs**

##### 4.1 Extension du bâtiment

Le maire présente en séance le projet de mise aux normes du bâtiment du foot comprenant essentiellement l'extension des vestiaires locaux, visiteurs et arbitres .

Le projet a été réalisé par l'atelier d'Urbanisme et d'Architecture Philippe Régnier.

Une copie du projet comprenant l'existant, le projet bâti et les vues du projet a été transmise pour avis au président de la commission départementale des terrains et installations sportives du district Doubs territoire de Belfort.

Une copie de ses remarques a été adressée à l'atelier d'architecture et au groupe de travail.

##### 4.2 Fusion des clubs FC L'Isle sur le Doubs et FC Villars sous Ecot, Saint Maurice, Blussans

Le maire présente en séance le dossier élaboré lors de la fusion. Le conseil municipal émet des réserves pour cette nouvelle structure tant en investissement qu'en fonctionnement et fait part de son étonnement quant au siège social situé à Villars sous Ecot.

Le conseil municipal réserve son avis et demande pour évaluer les risques, que lui soient fournis :

- les statuts du club déposés en préfecture
- la convention de fonctionnement
- le budget prévisionnel

#### **5/ Effondrement de la berge du ruisseau et achat de terrains**

Le service GEMAPI nous a informé que le projet de protection des berges du ruisseau ne relève pas de sa compétence. En conséquence, la commune devra supporter les frais de remise en état de la berge tout en respectant une qualité de l'écosystème et une libre circulation et continuité de l'eau.

Pour simplifier la démarche , le maire propose de se porter acquéreur de :

-7 parcelles situées sur le territoire de la commune appartenant à monsieur Stirnemann Jérôme cadastrées section C N° 31, 32, 33, 46, 47, 895, 898 d'une contenance globale de 220,59 ares au prix de 4 411.80 l'ensemble frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve l'acquisition des 7 parcelles et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette acquisition

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

-1 parcelle située, sur le territoire de la commune, appartenant à monsieur Stirnemann Marc cadastrée section ZD 60 d'une contenance de 17.40 ares au prix de 348€ frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Cette opération venant s'ajouter à l'acquisition en cours. (délibération lors de la séance ordinaire du 27 août 2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette acquisition

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

- 1 parcelle située sur le territoire de la commune appartenant à monsieur Mélières Jacques cadastrée section C 48 d'une contenance de 11.88ares au prix de 237,60€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette acquisition

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

- 1 parcelle située sur le territoire de la commune appartenant à mesdames Monnin cadastrée section ZD 59 d'une contenance de 4.40 ares au prix de 2000€/ha soit 88.00€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette acquisition

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, et an ci-dessus.

## **6/ Affaires diverses**

### **6.1 Edition 2025 des marchés du soir**

Notre commune ayant déjà organisé les éditions de 2022 et 2024, elle renonce à candidater en 2025.

## 6.2 Vente des logements et de la chaufferie situés 2A rue Joly Bois (propriété PMA)

La décision de la vente à l'organisme HLM Habitat 25 est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil de communauté du 19 décembre dans la perspective d'une cession effective au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Une réunion doit être programmée durant la première quinzaine de janvier afin de traiter la problématique de la gestion de la chaufferie.

## **6.3 Délibération pour l'adhésion au service paie des collectivités du centre de gestion du Doubs**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs dispose d'un service paie des collectivités qui assure :

- le traitement informatisé des salaires des agents ainsi que celui des indemnités des élus,
- la déclaration sociale nominative (DSN) mensuelle.

La participation financière due en contrepartie du service rendu est :

- bulletin de salaire réalisé : 8 € par agent
- Bulletin d'indemnité : 4 € par élu

Il propose d'adhérer à ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion au Service Paie des Collectivités du Centre de Gestion et autorise le maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

## 6.4 Site internet

Le site internet de la commune est opérationnel.

Aller sur [www.villars-sous-ecot.fr](http://www.villars-sous-ecot.fr)

## 6.5 Sirène

L'alerte de la population en cas de danger imminent est une obligation pour toutes les communes de France. Les communes soumises à un plan communal de sauvegarde (PCS) doivent intégrer dans ce plan les modalités de réception, de traitement et de diffusion de l'alerte. L'ancienne sirène est en cours d'installation sur le toit du hangar municipal.

Dès qu'elle sera opérationnelle, une information sera envoyée aux habitants.

## 6.6 Suppression du réseau cuivre

Le réseau cuivre d'Orange, utilisé pour le téléphone fixe, Internet (ADSL, SDSL, VDSL) et la TV, va être amené à disparaître progressivement. Une information destinée aux 50 adresses encore en réseau cuivre aura lieu le 29 janvier 2025 à 14h en mairie.

#### 6.7 Cheminée de la salle des fêtes

La cheminée est tombée suite à la fonte trop rapide de la neige sur le toit de la salle Jean Monnin. Les sociétés Vautherin et MP chauffage ont été sollicitées pour effectuer le remplacement du matériel endommagé.

#### 6.8 Goûter de Noël

Il aura lieu vendredi 13 décembre à 16 h 00 salle Jean Monnin. 50 personnes sont inscrites.

#### 6.9 Repas de la convivialité

Le repas aura lieu le dimanche 19 janvier 2025 dans la salle Jean Monnin.

Une invitation avec coupon réponse sera envoyée à tous les ayants droits en début d'année prochaine.

La séance est close à 22h30

le secrétaire

le Maire

C. Mouhot

C. Hirsch